

comme le nôtre, sujet à de brusques variations de température, il est nécessaire de protéger nos enfants au moyen de vêtements laineux, plus légers en été, plus épais en hiver.

La propreté veut que *chaque fois* qu'un enfant est mouillé ou sali, on le lave et le change de linge. L'usage des poudres de toilette est très avantageux, celle que l'on doit préférer est la poudre de lycopode qui empêche toute irritation de se produire.

La calotte est une couche de crasse accumulée au sommet de la tête des enfants négligés. Au dire des commères savantes il faudrait respecter cette couronne de malpropreté, parce que, ajoutent-elles, si on l'enlève, les humeurs se porteront aux yeux et aux oreilles. On répondra à un aussi ridicule préjugé en brochant assez fortement la tête avec une brosse douce ou rude suivant l'âge de l'enfant. Recommanderais-je l'usage du bonnet de laine ? Non, il serait oiseux, les Canadiens ont tous, j'espère, la tête près du bonnet.

*Vêtements de nuit.* Ils seront légèrement serrés autour du cou et se prolongeront bien au-dessous des pieds, ou on pourra les nouer afin d'empêcher les enfants de se découvrir la nuit, et prévenir ainsi une foule d'affections dont on n'ignore la cause et l'origine première.

Dr. J. M. BEAUSOLEIL.

De l'influence de la lumière électrique sous le rapport de l'hygiène de la vue.

En présence de l'emploi toujours croissant de la lumière électrique, il y a un grand intérêt à savoir si cet emploi continu ne peut pas amener de troubles particuliers dans les organes si précieux de la vue.

En effet, si la lumière électrique appliquée aux usages domestiques devait altérer la vue, il est évident qu'il faudrait re-

noncer à cet éclairage avant de l'avoir rendu pratique, quelques avantages qu'il paraisse devoir présenter.

Dieu merci, il n'en est pas ainsi. Les électriciens affirment bien que son action n'a rien de nuisible ; mais on pourrait les soupçonner de ne pas être des juges très-impartiaux dans leur propre cause, et de se laisser entraîner de la meilleure foi du monde par ce qu'ils désirent, plutôt que par la réalité des faits.

M. le docteur Javal a traité cette question dans plusieurs journaux de médecine, et ses conclusions sont : *que la lumière électrique est d'une parfaite innocuité.* On ne signale pas d'accidents spéciaux et sérieux chez les électriciens, qui cependant la regardent de près, et négligent souvent l'emploi de lunettes préservatrices.

Quelques personnes attribuent un rôle pernicieux aux rayons chimiques si abondants dans cette lumière ; mais, sans qu'il soit besoin de recherches spectroscopiques, on peut dire que la lumière électrique, prise en masse, ne produit aucun effet fâcheux. On observe bien de loin en loin, des affections de la vue chez les électriciens de profession, mais ces accidents sont passagers et ne sont produits que chez les personnes qui absorbent de la lumière dans des conditions anormales, et on les rencontre bien plus fréquemment chez les sujets travaillant à un éclairage insuffisant. Sous ce rapport, l'éclairage électrique est donc appelé à rendre les plus grands services, dès que, l'emploi se généralisant par des procédés plus économiques, chacun pourra s'éclairer avec moins de parcimonie.

De grands progrès ont été accomplis depuis deux ans : simplification des régulateurs, abaissement de prix des baguettes de charbon, frais moindres pour obtenir la division de la lumière électrique. En même temps les machines électro-magnétiques ont reçu des perfectionnements, et